

Au personnel de la fonction publique et des secteurs subventionnés

Mobilisons-nous pour le financement plein et entier des mécanismes salariaux

Le 25 janvier, le Grand Conseil entamera les débats sur le projet de loi 11877 « Pas de concurrence entre les prestations à la population et les mécanismes salariaux » modifiant la LIAF (Loi sur les indemnités et les aides financières) afin que les subventions accordées par l'Etat au secteur parapublic prennent entièrement en compte le financement des mécanismes salariaux. Venons en nombre afin de faire entendre la voix des salariées du secteur subventionné pour la défense des conditions de travail et la qualité des prestations.

Subventions insuffisantes...

Actuellement, pour financer les mécanismes salariaux, les secteurs subventionnés ne reçoivent qu'une contribution partielle de l'Etat, proportionnelle au pourcentage de ladite subvention. Celle-ci ne couvre donc pas l'entier des mécanismes salariaux. En découlent des insuffisances budgétaires énormes, cumulées, qui ont des conséquences directes sur les prestations et les conditions de travail.

...aux conséquences néfastes pour les usagères et les salarié-e-s

Les employeurs ont régulièrement puisé dans leurs réserves pour allonger les parts manquantes de subventions pour couvrir les mécanismes salariaux (annuités à accorder, rattrapage coût de la vie éventuels, etc.). Ils traduisent donc la pression budgétaire en rognant sur les conditions de travail et les prestations : sous-dotations, externalisations, privatisation, pression sur les salaires, engagement de personnel moins qualifié, réduction de prestations « non-essentiels ». Certains menacent même de dénoncer les CCT qui se réfèrent aux mécanismes salariaux. L'impact pour les salarié-e-s est évident : perte de sens, épuisement, absentéisme et atteinte grave à leur santé.

Pour financer les mécanismes salariaux dans leur intégralité **les HUG** auraient besoin d'environ 5'000'000 en plus en 2018. Or l'institution présente un déficit structurel de 6,4 millions. Dans le même temps, avec un taux d'absentéisme de l'ordre de 8%, les conditions de travail aux HUG se péjorent : non-respect de la durée légale de temps de travail, problème d'effectifs, non reclassement du personnel dans des emplois adaptés à leurs situation de santé. Dans ces conditions-là, ces 5'000'000 allégeraient sûrement la pression sur les salarié-e-s.

Depuis quelques années des institution active dans le domaine de **l'éducation spécialisée** a souhaité remettre en question l'application des mécanismes salariaux prévus par la LTRAIT dans la convention collective du secteur et donc la convention collective actuelle. Au vu de la mobilisation du personnel, la démarche a été suspendue. Néanmoins, certaines institutions continuent, sous prétexte de pression budgétaire sur les salaires, à mentionner des mesures qui peuvent aller jusqu'à la dénonciation de la CTT ce qui, immanquablement, se traduirait par une péjoration des conditions de travail.

Dans ce contexte, une modification de la LIAF accordant le financement plein et entier des mécanismes salariaux est non seulement souhaitable mais surtout urgent ; urgent pour la santé des travailleurs et travailleuses, urgent pour la qualité des prestations, urgent pour un service public uni et fort. Ensemble, luttons pour l'égalité de traitement salariale entre tous les salarié-e-s du service public.

**Rendez-vous à la Treille
le 25 janvier 2018 dès 17h
pour faire entendre les voix des
salarié-e-s du secteur subventionné**